

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Association Régionale Communauté Francophone Saint-Jean Inc.		Date d'inspection Le 20 février 2026
Nom de l'établissement Garderie au Bourgeonnet		Numéro de permis 2000112
Adresse 67 Ragged Point Road Saint John NB E2K 5C3		Numéro de téléphone (506) 658-4600
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE
Personnel SGE Mélika Belliveau	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

Commentaires généraux
Le jour du suivi, une étagère contenant divers jouets tels que des legos, des animaux de la ferme, des balles et des petites voitures a été observée. Les deux bacs de rangement étaient ouverts et leur contenu n'était plus gelé ni recouvert de glace. Divers jouets ont été observés. Les tables de pique-nique avaient été déneigées et étaient accessibles aux enfants. La glissade qui était gelé dans la neige était accessible aux enfants. La lacune est maintenant conforme.

original signé par
Mélika Belliveau

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 20 février 2026

Date

original signé par
France Dargavel

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 20 février 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"